

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Avis sur une demande de
dérogation à la règle du
repos dominical**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
27 mars 2023

N° 29-2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 073-217301175-20230404-20230404_29_REP-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **quatre avril**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Pierre SIRE.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la SAVOIE (DDETSPP 73) a été saisie d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société NEXTROAD ENGINEERING sur le chantier du viaduc du Charmaix.

Le Conseil Municipal doit faire connaître son avis sur cette requête (articles L 3132-20 et L3132-21 du Code du travail).

Après avis, la dérogation peut être autorisée par le Préfet de Savoie.

Le chantier concerne la réalisation des chaussées sur les zones de raccordement entre le tablier et l'A43 existant sur le viaduc du Charmaix pour le compte de la SFTRF et sera réalisé les dimanches 16 et 23 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable, sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical de la société NEXTROAD ENGINEERING.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



Le secrétaire de séance,
Pierre SIRE